

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 13 octobre 1906

No 9

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 129. — Les Quarante-Heures de la semaine, 129. — Lettre des évêques de France, 130. — Chronique des diocèses, 135. — Choses de France, 137. — Etablissement de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans l'Ouganda, 140. — La crise présente de l'Eglise, 141. — Un autre plaidoyer pour la bonne presse, en France, 142. — Un bel exemple, 144.

Calendrier

— o —

14 Dim.	b	XIX apr. Pent. et 3 oct. Maternité de la B. V. M. , <i>dbl. maj. Kyr.</i> de la Ste Vge. II Vêp., mém. du suiv., de S. Calixte (II Vêp.), et du dim.
15 Lundi	b	Ste Thérèse, vierge.
16 Mardi	tr	De la fârie.
17 Merc.	†b	Ste Hedwige, duchesse de Pologne, veuve.
18 Jeudi	r	S. Luc évangéliste. <i>2 cl.</i>
19 Vend.	b	S. Pierre d'Alcantara, confesseur.
20 Samd.	b	S. Jean de Canti, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
14 octobre, RR. PP. Jésuites de Québec. — 15, Saint-Ferréol — 16, Kamouraska. — 17, Saint-Philémon. — 18, Saint-Eleuthère. — 19, Saint-Bruno. — 20, Couvent de Saint-Laurent, I. O.

Lettre

DE NN. SS. LES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE FRANCE

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES

— o —

Au clergé et aux fidèles de France, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

Nous avons tous reçu, avec une profonde reconnaissance, la Lettre Encyclique que Notre Très Saint Père le Pape Pie X nous a adressée, pour nous diriger dans la situation si grave où se trouve l'Église de France.

Nous attendions avec confiance cette parole du successeur de Pierre, à qui Notre-Seigneur a confié le soin de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire de conduire les pasteurs et les fidèles dans les voies de la vérité et du salut.

Nous nous sommes empressés de vous communiquer la parole du Vicaire de Jésus-Christ. Elle cause, dans le monde entier, une impression profonde. Nous l'avons acceptée avec une filiale obéissance.

UNION DE L'ÉPISCOPAT ET DU CLERGÉ AUTOUR DU PAPE

Tous vos évêques sont étroitement unis autour du Souverain Pontife, au milieu des douloureuses épreuves du temps présent, n'ayant avec lui qu'un cœur et qu'une âme pour aimer l'Église et la France.

Vos prêtres ne font qu'un avec leurs évêques, dans la soumission absolue et généreuse au Pontife Suprême, et se déclarent hautement prêts à tous les sacrifices pour continuer de se dévouer à vos âmes.

LE PAPE A DU REJETER LES « ASSOCIATIONS CULTUELLES »

Notre Très Saint Père Pie X, en nous adressant sa Lettre Encyclique, a rempli la mission qu'il a reçue de Dieu, de conserver intact le dépôt de la vérité et la constitution de la sainte Église catholique.

Cette constitution a pour base essentielle l'autorité de la hiérarchie, divinement instituée par Jésus-Christ. L'Église est une société gouvernée par des pasteurs dont le Pape est le chef

et à qui seul appartient le droit de régler tout ce qui touche à l'exercice de la religion. Or, la loi de Séparation prétend imposer à l'Eglise, dans notre pays, par la seule autorité du pouvoir civil, une organisation nouvelle. Elle déclare ne plus connaître, pour l'exercice du culte divin, que des associations de citoyens, se formant et se gouvernant à leur gré, selon des statuts de leur choix, que leur volonté resterait toujours légalement maîtresse de modifier. Si, dans l'un des articles de cette loi, le principe nécessaire de la hiérarchie catholique semble implicitement contenu, il n'est indiqué qu'en termes vagues et obscurs, tandis qu'il est trop clairement méconnu dans un autre article, qui attribue, en cas de conflit, la décision souveraine au Conseil d'Etat, c'est-à-dire à la puissance civile. Ce serait donc comme une constitution laïque donnée à l'Eglise. Pie X l'a condamnée et devait nécessairement la condamner : Il a décrété que les associations « cultuelles, telles que la loi les impose, ne peuvent « absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui « tiennent à la vie même de l'Eglise. »

Dans son désir de préserver les catholiques de France des graves difficultés qui les menacent, le Saint-Père a examiné s'il y aurait moyen de concilier les associations cultuelles avec les règles canoniques. « Plût au ciel, nous dit-il, que Nous « eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les « droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi Nos fils bien- « aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves. Mais com- « me cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, « Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre « genre d'associations, tant qu'il ne constera pas, d'une façon « certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les « droits immuables du Pontife romain et des évêques comme « leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulière- « ment sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les- « dites associations, en pleine sécurité. »

En effet, N. T. C. F., tant que la loi demeure ce qu'elle est, quelque effort que l'on pût faire pour établir des associations légales placées sous l'autorité du Pape et des évêques, il resterait toujours que cette autorité n'y serait souveraine qu'autant qu'il plairait aux associés de la reconnaître, et que, s'ils voulaient s'y soustraire, il appartiendrait à un tribunal laïque de

juger, en dernier ressort, de la légitimité de leurs prétentions. Il lui serait loisible d'attribuer à des fauteurs de rébellion contre l'Eglise la propriété de ses biens et l'usage de ses temples.

RÉFUTATION DES CALOMNIES

Ce serait donc étrangement se tromper de croire et de dire qu'en rejetant lesdites associations, le Pape « n'a pas eu uniquement en vue le salut de l'Eglise de France, qu'il a eu un autre dessein étranger à la religion, que la forme de république en France lui est odieuse. » Pie X dénonce avec indignation, comme « des faussetés . . . ces récriminations et autres semblables « qui seront répandues dans le public pour irriter les esprits. »

Nous joignons, N. T. C. F., nos protestations à celles du Vicaire de Jésus-Christ. Non, ce ne sont pas des intérêts politiques qui nous préoccupent. Depuis bien des années, nous nous sommes conformés aux directions du Saint-Siège qui nous a demandé de nous réunir dans la seule pensée de défendre la religion catholique, en acceptant la constitution que la France s'est donnée. Il y a longtemps déjà, l'un de nous n'hésitait pas à dire : « Si l'on veut envisager avec impartialité et bonne foi « la situation des esprits dans notre pays, on peut constater « deux choses : la France ne veut pas changer la forme de son « gouvernement, mais elle ne veut pas la persécution religieuse « (1). » Nous le répétons tous aujourd'hui et nous redisons d'une voix unanime : Ce que nous demandons, c'est que l'on ne veuille pas, contrairement à la volonté de la France, faire des lois antichrétiennes la constitution même de la République.

Le vénérable cardinal Guibert, au moment où il achevait sa longue et sainte carrière, en 1886, alors que les premiers coups étaient portés aux écoles chrétiennes, aux Congrégations religieuses, adressait au chef de l'Etat ces graves et patriotiques paroles qu'il est utile de rappeler : « En continuant dans la « voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup « de mal à la religion . . . elle ne parviendra pas à la tuer. « L'Eglise a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France . . . Ce « n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Eglise qu'on pourra accuser

(1) Réponse du cardinal-archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social, 2 mars 1891.

« de travailler à la ruine de l'établissement politique dont vous
« avez la garde ; vous savez que la révolte n'est pas une arme
« à notre usage. Le clergé continuera de souffrir patiemment ;
« il priera pour ses ennemis, il demandera à Dieu de les éclairer
« et de leur inspirer de plus justes sentiments ; mais ceux
« qui auront voulu cette guerre impie s'y détruiront eux-
« mêmes et de grandes ruines auront été faites avant que notre
« bien-aimé pays revienne des jours prospères. Les passions sub-
« versives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain
« réveil, créeront des périls autrement graves que les préten-
« dus abus que l'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que,
« dans cette affreuse tempête, où les appétits déchaînés ne
« trouveront plus, devant eux, aucune barrière morale, on ne
« voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de
« notre patrie !

» Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, ajoutait l'au-
« guste vieillard, j'ai voulu avant d'aller rendre compte à Dieu
« de mon administration, dégager ma responsabilité à l'égard
« de pareils malheurs. Mais je ne me résous pas à clore cette
« lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera
« jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa force
« et sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang
« parmi les nations » (1).

Nous aussi, N. T. C. F., nous voulons dégager notre responsabilité en face des calamités qui menacent notre pays. La loi de Séparation, telle qu'elle est, enlèverait à la France non seulement son titre de nation catholique, mais la liberté vraie de professer la religion qui a fait sa vie et sa grandeur durant tant de siècles et peut seule encore lui assurer dans l'avenir l'ordre et la paix. Evêques catholiques et français, pourrions-nous donner notre concours à l'exécution d'une telle loi ?

INSTRUCTIONS FUTURES

Pie X nous invite, N. T. C. F., à prendre tous les moyens que le « droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et « organiser le culte religieux. » Nous vous ferons parvenir en temps utile les instructions nécessaires à cette fin, selon les éventualités qui pourront se produire.

(1) Lettre du cardinal Guibert au président de la République, 30 mars 1886.

GARANTIES NÉCESSAIRES AUX CATHOLIQUES

Nous voulons espérer encore que la guerre religieuse sera épargnée à notre pays. Les catholiques français demandent qu'au nom d'une loi qui prétend assurer la liberté de « conscience et garantir le libre exercice des cultes », on ne leur impose pas, pour la pratique de leur religion, une constitution que leur conscience leur défend d'accepter ; que l'on se souvienne qu'en aucun cas et dans aucun pays, l'organisation légale du culte catholique ne saurait être réglée que d'accord avec le Chef suprême de l'Eglise ; que si l'on veut à tout prix séparer l'Eglise de l'Etat, on nous laisse du moins jouir des biens qui nous appartiennent et des libertés de droit commun comme en d'autres pays vraiment libres. Nous ne pouvons croire que de telles réclamations ne soient pas entendues.

APPEL A L'UNION ET A LA PRIÈRE — INTERDICTION ABSOLUE DE S'ENROLER DANS DES ASSOCIATIONS CULTUELLES

« Dans la dure épreuve de la France, conclut Pie X, si tous « ceux qui veulent défendre de toutes leurs forces les intérêts « suprêmes de la patrie travaillent, comme ils le doivent, unis « entre eux, avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause « de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de « France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera « rehaussée à sa dignité et à sa prospérité premières. Nous ne « doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière « satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs : aussi cherchons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de « Marie, la Vierge immaculée, le secours de la divine bonté. »

Union des cœurs, obéissance filiale, générosité et esprit de sacrifice, recours fervent à la prière : tel est donc le programme que nous trace le Souverain Pontife et que nous voudrions réaliser.

Oubliant toutes les divergences passées, vous n'aurez tous, N. T. C. F., avec vos évêques et avec vos prêtres, qu'un cœur et qu'une âme, pour conserver et défendre notre sainte religion, suivant les règles édictées par l'autorité suprême, sans sédition ni violence, mais avec persévérance et énergie.

Si l'on tentait d'établir, contrairement à la volonté du Chef de l'Eglise, des associations qui ne pourraient avoir de catholi-

que que le nom, nul de vous, sous quelque prétexte que ce fût, ne consentirait à s'y enrôler.

Vos pasteurs sont résolus à subir les spoliations et la pauvreté plutôt que de trahir leur devoir : vous comprendrez que tous es fidèles ont l'obligation de conscience de leur venir en aide et de contribuer, chacun selon ses ressources, à l'entretien du culte divin et de ses ministres.

Enfin, parce que notre cause est la cause de Dieu et que, sans son secours, tous nos efforts seraient impuissants à la faire triompher, nous redoublerons d'assiduité et de ferveur dans la prière. Nous supplierons le Cœur de Jésus « qui aime les Francs », par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie qui a prodigué à notre patrie les marques de sa prédilection, afin d'obtenir que cette patrie, qui nous est si chère, reste fidèle à sa vocation chrétienne et poursuive, sous l'égide de son antique religion, le cours de ses glorieuses destinées.

Notre présente lettre sera lue en chaire, dans toutes les églises de France, le dimanche 23 septembre prochain.

Donné à Paris, en assemblée plénière, le 7 septembre 1906.

(Suivent les signatures de tous les archevêques et évêques de France.)

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— Jeudi, le 4 octobre, S. G. Monseigneur l'Archevêque, accompagné par M. l'abbé Lindsay, a pris part à la célébration, chez les RR. PP. Capucins de Limoilou, de la fête du saint fondateur de l'ordre franciscain, saint François d'Assise. Les diverses maisons de religieux de la ville étaient aussi représentées à la fête. En particulier, ont dit les journaux, la présence des Pères Dominicains, au dîner, a permis de suivre l'antique usage en honneur en pareille occasion.

Un religieux dominicain et un capucin ont entonné, aux grâces, l'antienne liturgique : « Apostolicus Pater Dominicus et Seraphicus Pater Franciscus, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine », suivie du ps. *Laudate Dominum, omnes gentes*, le chœur répétant après chaque verset l'antienne ci-dessus, en commençant alternativement par *Seraphicus Pater et Apostolicus*.

— Samedi, voilà huit jours, Monseigneur se rendait à la paroisse des Ecureuils, pour faire visite à M. le curé Méthot, gravement malade depuis quelque temps. M. l'abbé Méthot a été vivement touché et consolé de cette paternelle démarche de Sa Grandeur. Le malade, bien que son état n'inspire pas de crainte de danger prochain, a reçu les derniers sacrements. Nos vénérés confrères voudront avoir un souvenir pour lui au Saint-Sacrifice.

— Par les soins de S. G. Mgr l'Archevêque, un court mémoire, sur la situation des catholiques dans la province de Québec, vient d'être expédié à Périgueux, France, pour le Congrès des Jurisconsultes catholiques qui s'y tiendra les 26 et 27 de ce mois courant.

MONTRÉAL

— M. H. Beaugrand, qui a joué un rôle considérable à Montréal durant assez longtemps, et qui s'était malheureusement éloigné de la pratique religieuse, est mort dimanche soir, après une longue maladie. Grâce à Dieu et par les soins de Mgr l'Archevêque de Montréal, l'ancien journaliste a fait une conversion des plus édifiantes.

RIMOUSKI

— Par décision de Mgr l'évêque de Rimouski, ont été nommés :

M. l'abbé G.-W. Frève, curé de Saint-Damase ; M. l'abbé A. Bouillon, missionnaire à Saint-Edmond, Lac-au-Saumon ; M. l'abbé Ph. Chénard, curé à Notre-Dame des Sept-douleurs de l'Île-Verte ; M. l'abbé J.-G.-C. Plourde, desservant à Saint-Léon-le-Grand.

PORTLAND

— Un prêtre écrit au *Messenger de Lewiston* que Mgr Walsh, évêque élu de Portland, a reçu de Rome instruction d'avoir un secrétaire familial avec les langues française et anglaise, et aussi de publier dans les deux langues tous les documents épiscopaux et autres émanant de l'évêché et à l'adresse du clergé et des fidèles.

L'or se dépense en folies, quand il ne devient pas objet inutile dans les mains d'un avare. N'est-il pas plus sage d'amasser des mérites pour le ciel ?

Choses de France (1)

— o —

San Fedele (Albenga), le 16 Sbre 1906.

Cher et vénéré Monsieur l'abbé,

J'achève de prêcher une retraite à de bonnes religieuses Ursulines chassées de France, comme tant d'autres ; elles se sont installées depuis deux ans dans une belle villa, sur la côte de Ligurie, non loin d'Andora. Le pays est bien beau, accidenté ; la villa s'élève à mi-côte, ombragée par les palmiers et les oliviers ; à gauche la vallée d'Albenga couverte de vignes et d'arbres fruitiers ; des villages épars que dominent d'aériens campaniles ; en face la mer, et dans le fond la ville de Gênes qui s'élève en amphithéâtre, et la chaîne des Apennins qui s'estompe dans la brume ; à droite la montagne qui sépare d'Alasno, et tout près du rivage, l'île Gallinaria, où jadis se retira saint Martin à son retour de Pannonie, et où il séjourna jusqu'au retour de saint Hilaire qu'il suivit jusqu'à Poitiers.

Ces souvenirs et ce riant panorama sont doux à l'âme, mais pour les religieux ce n'est point la patrie, et tous ont la nostalgie de la France. Pendant cette semaine que j'ai passée ici, j'ai eu constamment présent au cœur le souvenir des bonnes Mères Ursulines de Québec. Je ne puis résister au plaisir de l'avouer à celui qui m'a introduit avec tant de bienveillance dans leur sainte maison. J'ai parlé de Québec aux bonnes Ursulines de Jésus réfugiées à San Fedele. Elles ont échangé leur beau monastère de Saint-Tropez contre une villa, belle sans doute, mais bien incommode, car rien n'est disposé pour une communauté et un pensionnat. Ces bonnes dames ont écouté avec plaisir ce que je leur ai dit de leurs Sœurs du Canada ; elles m'ont prié de leur faire parvenir leurs sentiments de fraternelle affection ; elles réclament de leurs Sœurs, qui vivent chez vous dans la paix, des prières ferventes afin que, la persécution cessant, elles puissent librement réintégrer leur chère maison de Provence.

(1) Un ami veut bien nous permettre de reproduire quelques extraits d'une intéressante lettre qu'il vient de recevoir de France. R.É.D.

Ma commission est faite et je profite de cette occasion pour me rappeler à leur pieux souvenir, et pour vous demander à vous, cher Monsieur l'abbé, de vouloir bien vous faire l'interprète de ces vœux.

J'ai été bien longtemps sans vous écrire, et j'en éprouve quelque peine : en effet, vous m'avez témoigné une si paternelle bienveillance ; mais je ne sais comment expliquer cette négligence. Il est de fait peu agréable d'écrire lorsque l'on n'a que des choses tristes à dire. Nous vivons depuis trois années dans de cruelles angoisses ; on sent autour de soi mille ennemis invisibles qui épient tous vos actes et cherchent les moyens de vous perdre.

Je n'ai pas, du reste, cher Monsieur l'abbé, la prétention de vous apprendre du nouveau ; vous suivez, j'en suis assuré, par les journaux les événements de France. Nous voilà enfin acculés à la lutte finale ! Beaucoup n'ont pas voulu comprendre ; ils voient maintenant. Le libéralisme n'est plus de mode et il faut envisager, coûte que coûte, la réalité. Elle n'est pas belle. On parle de nous laisser nos églises jusqu'en décembre 1907 ; c'est possible, mais il ne faut pas trop y compter ; le gouvernement très embarrassé voudrait garder le *statu quo*, mais je crois qu'il sera débordé, car c'est un fait que les violents l'entraînent chaque fois de leur côté. Je suppose que la Juiverie et la Franc-Maçonnerie, dont en réalité les ministres ne sont que les valets, je suppose, que, se croyant assurées du triomphe, elles vont faire dormir leurs gens. Dans un mois les Chambres seront réunies et, croyez-le, elles marcheront à l'assaut de l'Eglise. C'est ma conviction ; je voudrais me tromper. Il est évident que les actes du Pape ont démonté nos adversaires : ils croyaient si bien à la capitulation des catholiques et de Rome ; d'ailleurs ils étaient en droit d'espérer : on a capitulé depuis si longtemps. Aussi, la lettre du Pape fit l'effet d'une pierre dans une mare à grenouilles ; la seconde surtout les a assommés. L'unité de l'épiscopat est un gros embarras fort imprévu ; l'on avait escompté quelques voix discordantes, mais en vain. L'on prétend, sous le manteau de la cheminée, que plusieurs auraient opiné pour l'essai loyal ; mais la vigoureuse attitude du Pape et la résistance unanime des prêtres ont mis certains prélats entre l'enclume et le marteau. Poussés par en haut et en bas, ils ont préféré évoluer

plutôt que se faire écraser : c'est d'une politique fort sage. Le schisme que l'on redoutait est donc impossible en ce moment, la double affaire de Laval et Dijon en a fourni la preuve. Dieu soit béni !

Quoi qu'il en soit, la situation présente de l'Eglise de France est très critique. Les congrégations ont vraiment disparu, leur influence est nulle ; il y a encore quelques membres ici ou là, mais ils ne peuvent rien ; leur recrutement est tari absolument ; les écoles sont impies, et cette année nous avons vu arriver aux urnes les premiers électeurs sortis des écoles laïques. Vous avez pu constater le résultat : que sera-ce dans cinq ans ?

La loi militaire dans quelques jours va nous prendre nos jeunes gens pour deux ans ; combien nous reviendront ? et comment nous reviendront-ils ? Un an de caserne c'est terrible, mais deux années dans un tel milieu ! Dieu sait ce qu'il adviendra ! Les prêtres sont sans ressources, les vocations taries, bon nombre de paroisses dans deux ans n'auront pas de prêtres ! Plusieurs d'ailleurs ne veulent rien donner pour le prêtre ou donnent insuffisamment. A X. ; Monseigneur l'évêque estime que 50 paroisses vont sous peu être dans cette situation ; ce n'est que le commencement. Vous ne pouvez vous faire une idée de cette fièvre d'impiété qui nous dévore ; beaucoup de gens s'applaudissent d'être délivrés de la religion. A quelque chose malheur est bon : nous devons à cet état violent une démarcation nette. Ce qui sera vraiment catholique se ralliera autour de ses prêtres, et le reste s'en ira grossir le nombre des ennemis ; nos catholiques, obligés de se défendre, deviendront plus combattifs et finiront par prendre l'offensive. Je crois que cet état violent vaut mieux que l'accalmie trompeuse, car dans les eaux dormantes la pourriture et la décomposition s'opèrent, lentement peut-être, mais sûrement. La parole du Pape a été accueillie par tous, ou à peu près tous, avec un soupir de soulagement. On sent l'ère des concessions close, et chacun envisage avec courage les sacrifices et les luttes nécessaires. Que nous réserve demain ? A vrai dire, ni nous, ni nos adversaires ne le savent ; mais les catholiques ont confiance : ils envisagent avec calme la possibilité d'aller aux offices dans les granges ; mais pour prendre nos églises et nous en chasser, le gouvernement aura fort à faire. La question des inventaires lui a fourni un écheveau fort em-

brouillé ; il n'a pu le dévider complètement. Que sera-ce, lorsqu'il faudra mettre les prêtres dehors ? L'on essaie de tourner la question et de persuader les ministres, de frapper à la caisse : on accuserait le clergé de fomenter la discorde et, grâce à une bonne petite loi de police fabriquée à dessein, on rendrait le prêtre responsable ; des amendes viendraient à point, et à défaut de paiement, la prison. Tout cela est bel et bon en principe, mais la réalisation n'en va pas si facilement. Un millier de prêtres en prison pourraient causer au gouvernement de désagréables émotions. Que Dieu nous garde ! et qu'il vous préserve, vous et votre cher pays !

X.

— o —

Etablissement de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans l'Ouganda

— o —

Mgr Streicher, vicaire apostolique du Victoria-Nyanza septentrional, écrit de Sainte-Marie de Rubaga, à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

« J'ai la satisfaction de vous annoncer l'établissement, dans l'Ouganda, de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Depuis de longues années déjà, nos néophytes Baganda connaissent de nom cette ligue de chrétiens charitables d'Europe, amis des nègres, qui dans l'espace de vingt-six ans leur a envoyé près de cent cinquante missionnaires, et dont les subsides arrivent régulièrement à leurs églises, à leurs écoles et aux hôpitaux où ils sont soignés.

Ces chers nègres ont voulu, ces jours-ci, traduire leur reconnaissance en offrant, eux aussi, l'obole de leur indigence. Je dis « l'obole de leur indigence », car c'est bien le nom que mérite la collecte de 357 francs qu'ils ont le bonheur et l'honneur de verser aujourd'hui entre vos mains. A l'exception, en effet, d'une trentaine de chefs plus aisés qui ont donné intégralement la cotisation de 52 sous, sous forme de 3,000 cauris de la monnaie courante ici, tout le surplus des 357 francs recueillis provient de très modiques offrandes, tant en nature qu'en espèces, que beaucoup de nos nègres ont prélevées sur leur nécessaire. Tel chrétien, pour avoir 1,000 cauris à jeter dans le tronc de la Propagation de la Foi, a ajourné à plusieurs

mois l'achat des 8 coudées de cotonnade destinées à remplacer son vêtement en guenilles; tel enfant a pu amasser cent coquilles de monnaies en se privant de sel, un autre en se privant de la savoureuse canne à sucre, et cela pendant bien des jours dont leurs bons anges ont compté le nombre. On m'a rapporté le fait d'une brave vieille chrétienne qui, habituée à fumer ses deux cauris de tabac par jour, a suspendu pendant une quinzaine cette chère habitude datant de son enfance, et en apportant au missionnaire les quatre sous d'économie ainsi réalisés, elle lui dit : « Tu enverras cela de la part de la « vieille Mélanie » à nos amis et bienfaiteurs de France. »

La foi vive et la touchante piété qui ont produit notre offrande de 357 francs vous fera donc fermer les yeux sur sa modicité. Vous considérerez la source pure d'où a découlé cette souscription, la première que nous vous adressons.

Ce que, du moins, vous ne pourrez nous refuser, c'est d'inscrire le nom de l'Ouganda sur la liste d'honneur où sont mentionnés les pays qui alimentent de leurs aumônes volontaires l'Œuvre admirable que vous présidez.

La crise présente de l'Église

ET LE NOUVEAU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

— o —

Il est malheureusement certain que la doctrine de l'Église subit un redoutable assaut. Dire qu'il y a péril en la demeure serait exagérer; mais il y a crise. On en a vu sans doute de plus violentes; on n'en a guère vu, peut-être, de plus malignes. C'est une crise interne. Des esprits inquiets, téméraires, présomptueux, dévoyés, s'attaquent, dans l'Église même, aux bases de notre foi, les rongent, les taraudent, les minent. Hélas! l'attrait de la nouveauté, le mirage de la science, et rien que le désir, souvent, de se poser en intellectuel, ne donnent que trop de disciples à ces sophistes aventureux!

Cette mauvaise fièvre doit être combattue énergiquement. Elle le sera. La compagnie de Jésus, qui se devait cet honneur à elle-même, a voulu être au premier rang des mainteneurs de la doctrine. Et c'est pour le bien signifier en même temps que pour être en mesure d'occuper sa place, qu'elle a choisi le R. P. Wernz comme général.

Pierre VEUILLOT.

Un autre plaidoyer pour la bonne presse, en France

— o —

Tant que nous n'aurons pas, nous, catholiques de France, organisé dans tout le pays une presse puissante, nous n'aurons rien fait de sérieux, dans les conjonctures présentes, pour la défense religieuse et sociale.

La théorie, l'exercice, la discipline, voilà ce qui fait le soldat.

La presse est la théorie qui enseigne, l'exercice qui entraîne, la discipline qui façonne; la presse, voilà ce qui fait l'électeur.

Avant d'en venir aux mains, les armées ennemies s'observent souvent l'une l'autre durant des semaines et des mois.

Chacune de son côté, elles préparent le terrain du combat.

Elles font des tranchées, créent des épaulements et des talus; elles déblaient le sol, poussent au loin des galeries et des mines, etc., etc. En un mot elles disposent tout pour l'offensive, et se retranchent solidement en cas de retraite.

La presse est à la fois et le pic et la pioche qui travaillent l'opinion. Elle élève des préjugés et creuse des fossés qui divisent: elle attaque les obstacles et dresse des abris ou des embûches.

Dans l'action, les troupes font usage de merveilleux engins, coefficients formidables du sort des batailles.

Mais la presse n'est-elle pas exactement et le canon à tir rapide et le fusil à répétition? Elle peut, en un clin d'œil, couvrir l'opinion d'une grêle de mensonges ou de vérités.

En rien de temps, elle ruine ou met en honneur telles doctrines; en rien de temps, elle accrédite ou déconsidère les hommes qui représentent ces doctrines.

Ah! le moyen, s'il vous plaît, pour l'opinion, d'échapper à l'influence de la presse!...

... Nous, catholiques, nous n'avons pas de presse, et nous n'arrivons pas à deviner quelle peut bien être, aux jours d'élections, la cause de nos défaites invariablement répétées et toujours aggravées!

Il nous manque, pour vaincre, l'unique nécessaire.

D'une part: un corps de troupes bien disciplinées, habituées au feu, endurcies par le travail, pourvues d'armes les plus perfectionnées, largement approvisionnées de munitions, campées

sur des positions, excellentes de par la nature, améliorées encore par des œuvres de défense et d'attaque ;

D'autre part : une foule de paysans en désordre, sans entraînement militaire d'aucune sorte, armés de bâtons et de quelques vieux mousquets, exposés dans une plaine absolument découverte.

Que ces troupes d'un côté, et ces paysans de l'autre engagent l'action, seriez-vous surpris, dites-moi, de voir les paysans, en moins de temps qu'il en faut pour le dire, écrasés, anéantis ? . .

Or, le camp des catholiques sera toujours le camp des paysans, tant que nous n'aurons pas, nous catholiques, organisé une presse puissante dans tout le pays.

Depuis une trentaine d'années nous avons dépensé des sommes énormes à des entreprises assurément très bonnes : écoles et œuvres de charité ; églises et clochers ; restaurations matérielles, embellissements, constructions de tout genre ; et nous avons profondément dédaigné l'entreprise capitale : la presse.

Tel ce vigneron qui comblerait de soins les branches de sa vigne, mais qui en considérerait le cep comme un organe simplement négligeable.

Si nous avions consacré la moitié de ces sommes énormes à l'organisation d'une presse catholique, tous nos établissements, petits et grands, seraient aujourd'hui prospères, tandis que ces établissements ne sont plus . . . , et ne seront plus de longtemps.

Supposez un architecte chargé de construire un hôtel.

Cet architecte est, dans les dépenses à faire, limité — trop peut-être — par les crédits qui lui sont ouverts.

Va-t-il, sous prétexte de cette limitation, traiter les fondations à la légère, les réduire ou les supprimer ? Va-t-il concentrer ses crédits sur les appartements supérieurs, sur les décorations de la façade ?

Mais ce serait là pure folie ! l'hôtel à demi construit ne tarderait pas à s'écrouler sous son propre poids.

Tout serait à recommencer : et les dépenses déjà faites auraient été faites en pure perte.

Cette folie que l'architecte ne commettrait pas, nous l'avons commise, nous catholiques, et nous la commettons encore tous les jours !

Un de ces catholiques, excellent d'ailleurs, cherchant à se

justifier sur ce point, me disait dernièrement : « Nous ne pouvons pourtant pas tordre le cou à toutes ces œuvres que nous avons eu tant de peine à créer. »

Il ne fut pas trop malaisé de répliquer :

Qu'il n'était point question de « tordre le cou » aux bonnes œuvres ; mais bien d'assurer à ces œuvres vie et santé par le seul moyen apte à produire ce résultat ;

Que, à défaut de prendre ce moyen, nous verrions bientôt les débris de nos œuvres disparaître malgré nos efforts ;

Que, du reste, fallût-il négliger quelques œuvres... , le jardinier n'hésite pas à sacrifier une partie de sa récolte pour sauver l'arbre chargé de trop de fruits.

Sauvons nos œuvres, sauvons la France par la presse !

Un bel exemple

D'un journal de Paris :

Nous donnons aux catholiques de France, aux enfants tout spécialement, le récit de l'attitude héroïque des enfants polonais, qui se sentent outragés dans leurs sentiments religieux et patriotiques. Jusque sous les coups de fouets, ils ont maintes fois refusé de prier en allemand, malgré la loi qui leur interdit l'usage de leur langue maternelle.

Dans l'école de Slupi, près de Jesiersko, le maître, plus humain que ses collègues, leur avait posé un ultimatum et leur avait demandé de lui donner une réponse définitive lundi dernier. Lundi, les enfants, au nombre de 350 environ, ont déclaré que, malgré les punitions dont on les menaçait, ils persévéraient dans leur résolution de ne pas prier en allemand.

Nous sera-t-il permis de dire que si les hommes mêmes avaient, dès le début de la persécution que nous endurons, montré une telle vaillance, les sectaires auraient lâché prise depuis longtemps ?

— o —

Un peuple qui s'abandonne à l'intempérance est un peuple perdu.